



Délibération N°03-2023

• Caisse des écoles - Conseil d'Administration – 26.01.2023

L'an **deux mille vingt trois**, le 26 janvier à 17h15, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Cenon, sur convocation de son président par courriel en date du 20/01/2023, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal de la Ville de Cenon, sous la présidence de M. Alexandre MARSAT – représentant du Président.

Nombre d'administrateurs : 8
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'administrateurs présents : 6
Nombre d'administrateurs votants : 6

Présents : Alexandre MARSAT, Jérémy RINGOT, Ingrid LAFON, Stéphane GAY, Sébastien ROSSIGNOL, Benoît LOTH,

Absents ou excusés : Marina OUEDRAOGO (absente), Maëva DE FILIPPO (absente)

Secrétaire de séance : Cécile ROJAT

Signature de l'avenant de cession du Marché public 202224PI portant sur l'évaluation du programme de la Cité éducative

L'évaluation externe de la mise en œuvre du programme Cité Educative est une obligation contractuelle.

Dans ce cadre, la Ville de Cenon avait conclu un marché public avec la société QUADRANT CONSEIL pour mener à bien cette évaluation sur toute la durée du programme des cités éducatives.

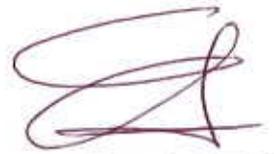
Compte tenu du fait que la Caisse des Ecoles est désormais l'entité administrative gestionnaire du programme Cité éducative et afin de permettre la bonne gestion administrative de ce marché public, il est proposé que celui-ci soit désormais porté par la Caisse des Ecoles.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par,

6 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Approuve la signature de l'avenant de cession du Marché public 202224PI.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.



Jean-François EGRON

Président de la Caisse des écoles

Caisse des écoles
1 Avenue Carnot
33150 Cenon